

**Objet** : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) à l'occasion d'une tentative de record du monde de distance en parapente au départ du lac de Brennilis (FIR: Brest LFRR)

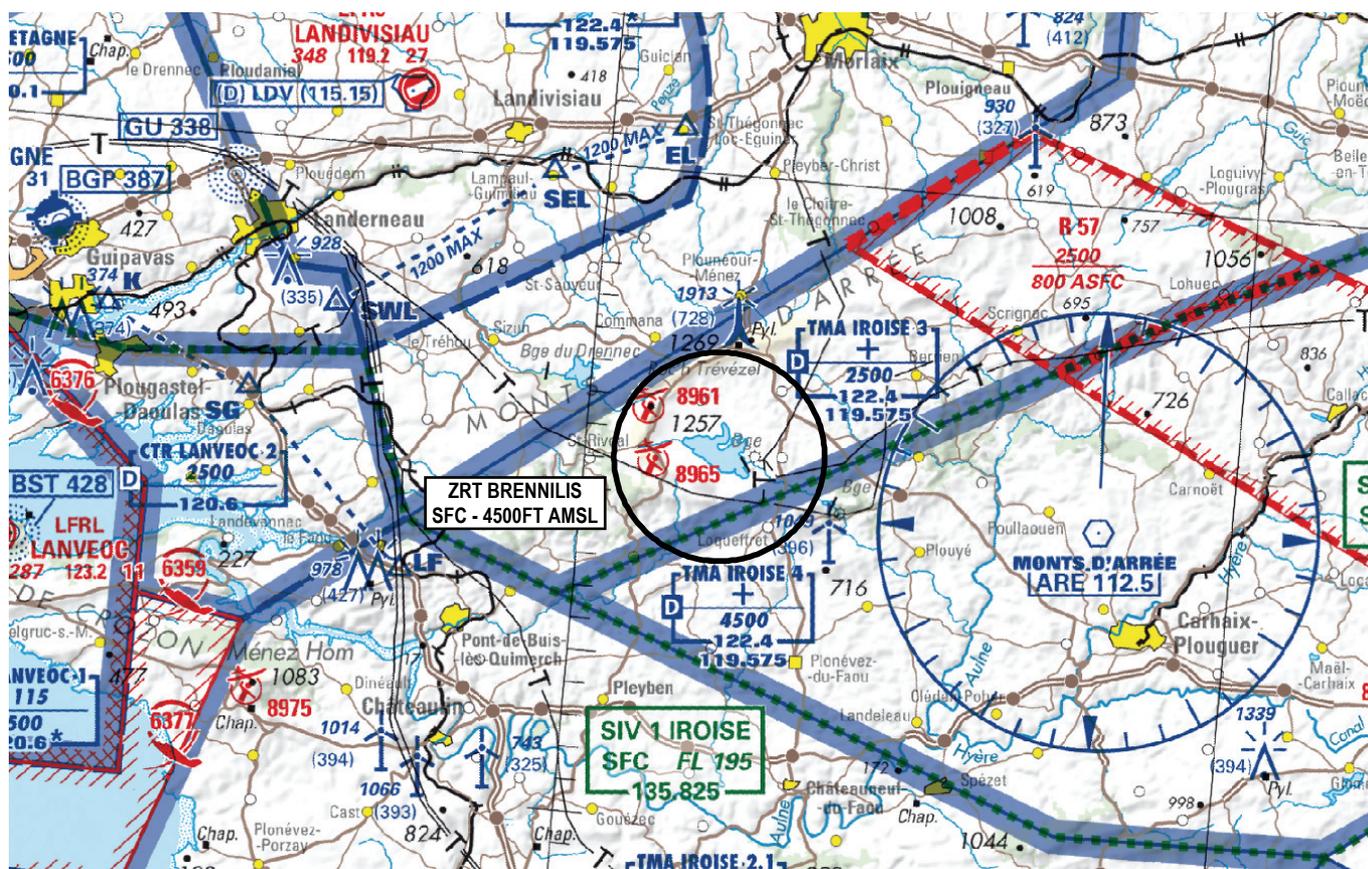
**En vigueur** : Du 01 mai au 31 juillet 2019

Dans le cadre du départ de parapentistes depuis le site du Tuchenn-Kador (29) en vue de la tentative de record du monde de distance, il est créé une zone réglementée temporaire sur le lac de Brennilis (Finistère).

Le départ et la prise d'altitude des parapentistes sont protégés par la création d'une ZRT.

Cette activité nécessite une fenêtre météorologique favorable de 4h maximum connue 3 à 7 jours à l'avance sur la période du 1er mai au 31 juillet 2019.

Un NOTAM déclenchera l'activation de la ZRT dont l'activité réelle sera connue des gestionnaires d'espaces aériens concernés.



Extrait carte IGN au 1 : 500 000 édition 2019

ACTIVITÉ	
Décollage et prise d'altitude de parapentistes au départ du lac de Brennilis.	
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ	
ZRT activable par NOTAM du 1er mai au 31 juillet 2019 de 8h à 12h UTC	
INFORMATION DES USAGERS	
Activité réelle connue de :	
IROISE INFO:	135.825 MHz
LANDIVISIAU APP:	122.400 MHz
GESTIONNAIRE	
DSAC Ouest	
STATUT	
Zone réglementée temporaire (ZRT) qui se substitue aux espaces aériens avec lesquels elle interfère.	

**CONDITIONS DE PENETRATION**

CAM / CAG :

contournement obligatoire sauf pour les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission ne permet pas le contournement de la zone règlementée temporaire.

**SERVICES RENDUS**

Services information de vol et alerte rendus par IROISE INFO

**LIMITES LATERALES ET VERTICALES**

Limites latérales :

Cercle de 6 km de rayon centré sur : 48°21'20"N - 003°53'45"W

Limites verticales :

SFC / 4500FT AMSL

**DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Lorsque la ZRT est active :

◆ Activités aéromodélisme AEM 8961 et 8965 suspendues.